

Des usages à l'école dans le respect des règles juridiques

Philippe Amblard

DOCTEUR EN DROIT
LÉGAMÉDIA

Les usages des TIC offrent de nouvelles perspectives pédagogiques à la condition de respecter les valeurs et principes reconnus par l'École.

Dans l'enseignement primaire, une attention particulière est requise pour veiller au respect des règles protectrices des mineurs. Aussi les usages des TIC doivent-ils nécessairement conduire les acteurs à une réflexion sur l'encadrement juridique des activités en ligne qui suit schématiquement trois étapes.

Identifier les responsabilités

Au sein des écoles, la première des questions porte sur la responsabilité de chacun dans la mise en œuvre des activités en ligne :

- aux écoles revient la charge de veiller « à ce que les élèves ne soient pas exposés à subir des dommages, et n'en causent pas à autrui, qu'il s'agisse d'autres usagers ou tiers au service » (circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996);
- aux enseignants incombe une obligation de surveillance des élèves qui utilisent les TIC lors d'activités en ligne sous leur responsabilité. En école primaire, cette charge demande une grande attention compte tenu de la fragilité des jeunes élèves face aux risques liés à Internet;
- aux parents d'assumer la réparation des dommages causés par leurs enfants en dehors de toute faute prouvée de l'enseignant ou négligence de l'établissement.

Déterminer les risques liés aux usages des TIC dans l'établissement

Trois types de risques accompagnent les activités en ligne dans les écoles.

Le premier est l'atteinte aux droits des personnes. Cela concerne la diffusion de renseignements personnels ou d'informations sur les enfants en contravention avec les lois protégeant la vie privée ou encadrant le traitement des données personnelles. Il est lié principalement à l'utilisation d'outils de messagerie tels que le courrier électronique, les listes, les forums de discussion ou le *chat*.

Le deuxième risque est l'atteinte aux droits d'auteur. Dans les écoles primaires, il incombe aux enseignants de s'assurer que les contenus utilisés lors des activités en ligne (textes, sons, images) sont libres de droits, ou au contraire nécessitent une autorisation d'exploitation de leurs auteurs. Ce risque se rencontre lors de l'édition ou la publication sur le Web, la constitution de bases de données, l'échange de fichiers...

Le troisième et dernier risque est l'atteinte à l'ordre public, notamment en ce qui concerne la protection des mineurs. Les responsables des écoles et les enseignants, en coopération avec les parents, doivent réfléchir aux moyens et aux comportements appropriés afin d'éviter que, lors des activités en ligne, les élèves se trouvent face à des contenus à caractère illicite.

Gérer les risques

Idéalement, chaque école devrait élaborer des règles de conduite afin de prévenir tout risque. Leur respect garantirait un usage responsable des TIC dans l'intérêt de tous et en particulier des élèves.

Schématiquement, ces règles reposent sur la réponse à quelques questions essentielles.

- En cas de publication en ligne, quelles sont les précautions à prendre en compte?
- Quelles mentions légales doivent figurer sur le site?
- Quels sont les droits d'auteurs et des personnes relatifs aux textes, aux images, aux sons utilisés? Comment reconnaître des ressources libres de droits?
- Si les contenus sont protégés, comment obtenir l'autorisation des auteurs?
- S'il y a traitement de données personnelles, comment obtenir l'autorisation de la CNIL et informer les personnes concernées? Dans quelle mesure peut-on traiter ces données?
- Si des moyens électroniques de communication sont utilisés, quels sont les comportements à suivre pour se conformer au respect de la vie privée? Comment éviter des atteintes aux droits des personnes et à leur image? Plus généralement, comment bannir tout contenu à caractère illicite?

La prochaine mise en ligne sur le site *Légamédia* d'un guide juridique, *Internet en milieu scolaire*, constituera une base précieuse pour tous les acteurs désireux de contribuer au développement des TICE. Leur intégration dans l'enseignement amène en effet l'École à se poser des questions d'ordre pédagogique, organisationnel et juridique qui dépassent largement le cadre de la simple utilisation d'outils. ●